

ABONNEMENT.

Un an... 33 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne...
A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40c.
Réclames... 30
Faites divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées...

On s'abonne:

A PARIS, chez M. HAVAS-LAVITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Octobre 1881.

LE 28 OCTOBRE.

La situation se corse. MM. Ferry et Grévy s'entendent. Ils pouvaient, sans donner de croc en jambe à la Constitution, convoquer les Chambres le 45 octobre.

Ils ont mieux aimé résister jusqu'au bout aux réclamations de l'opinion publique et reculer la rentrée du Parlement jusqu'au 28.

Ils prétendent que le mandat de la Chambre ancienne ne serait pas expiré le 45, ce qui est insoutenable en droit.

Et les journaux républicains les accusent d'allonger la corde uniquement dans l'espérance de frapper un coup décisif en Tunisie avant l'ouverture de la session, ce qui est digne d'un gouvernement qui ne se respecte pas.

MM. Ferry et Grévy ont tort de jouer avec la politique actuelle qui est pleine de surprises et qui leur réserve peut-être des violences inattendues.

D'un côté, le bruit se répand que le général Saussier refuse de compromettre son plan de campagne pour le seul avantage de sauver le portefeuille de M. Ferry et de faire excuser l'indolence de l'Exécutif.

D'autre part, il se forme sous la direction de M. Gambetta une coalition qui menace de devenir méchante.

La République française qui jusqu'ici avait gardé le silence sur certaines choses, déclare enfin que, « si les opérations militaires ont été mal menées, c'est que l'action de nos soldats a été constamment contrecarrée par une influence qui n'a rien de militaire. »

Le moniteur officiel de M. Gambetta dit que le pays voulait la convocation immédiate du Parlement afin d'être éclairé sur la guerre d'Afrique; il ajoute que l'attitude de l'Exécutif depuis un mois et le retard de la

convocation trompent l'impatience très légitime de la nation; que cette impatience va se changer en irritation.

Il n'y a pas d'explications honnêtes qui puissent justifier l'attitude du gouvernement.

Pour la première fois nous sommes de l'avis de la République française, et, si M. Grévy adresse à la Chambre un message, comme on en fait courir le bruit, nous ne serions pas surpris que ce message fût sifflé.

Chronique générale.

Une réunion privée des comités révolutionnaire de Paris et de la banlieue a été tenue dimanche à la salle Rivoli.

On y a entendu un certain nombre d'orateurs; la réunion a adopté un ordre du jour déclarant les ministres traités, concussionnaires et complices et décidant la convocation d'un grand meeting chargé de décider la mise en accusation du ministère.

Nous apprenons que le préfet de police est allé hier trois fois du ministère de l'intérieur au ministère de l'instruction publique et vice versa.

Il s'agissait, paraît-il, de l'interdiction du meeting qui devait avoir lieu à Belleville relativement à la mise en accusation du cabinet Ferry.

Les Débats déclarent que les scènes qui ont eu lieu à l'Élysée-Montmartre ne donnent pas une haute idée de la vocation du peuple parisien pour exercer le droit de réunion ou son aptitude aux fonctions de juré. Le bon sens public récuse de pareils juges.

Le Rappel dit: « Pour que M. Grévy sache d'une façon certaine si M. Gambetta possède la confiance de la majorité, il suffit que M. Gambetta intervienne dans le débat qui décidera du sort du cabinet. »

On nous donne pour absolument certains les renseignements suivants:

1° M. Albert Grévy ne retournera pas à Alger;

2° Il ne donnera pas sa démission avant que les membres du cabinet aient donné la leur;

3° Ajoutons que M. Albert Grévy s'est plaint très-amèrement à son frère de ce que le gouvernement l'avait « lâché »;

4° Le gouverneur d'Algérie a télégraphié à Alger l'ordre de ne laisser embarquer aucun passager civil, sous quelque prétexte que ce soit, sur les steamers en partance pour la côte Est.

Cette mesure vise les journalistes.

L'incomparable ministre de la guerre s'est vivement formalisé d'une charge publiée par un journal satirique illustré qui le comparait à maître Aliboron conduisant des lions au combat. Le général Farre voulait faire saisir le journal sur la voie publique, et l'un de nos sous-secrétaires d'Etat, consulté à ce sujet en l'absence du ministre compétent, a dû se rendre au ministère de la guerre pour faire comprendre au général que la saisie du journal, au moment où il était partout en vente, produirait un très-mauvais effet. Le général Farre ne s'est rendu que difficilement aux raisons qui lui ont été présentées.

Le Moniteur universel considère comme résolue la reprise des hostilités contre les couvents. Voici ce qu'il annonce dans ses « Nouvelles politiques »:

« Les mesures annoncées contre les biens des congrégations religieuses sont arrêtées en principe. Un des premiers soins du gouvernement sera de les publier. C'est par voie de décret, comme au 29 mars, que l'on procédera, parce que le ministère est assuré d'avance qu'une loi de confiscation — il ne s'agit pas au fond d'autre chose — même adoucie, serait repoussée par le Sénat à une très-grande majorité. »

« Les décrets sont tout prêts; ils sont rédigés. Il ne reste plus qu'à les envoyer au Journal officiel. Un ancien garde des sceaux, interrogé au sujet de leur légalité, aurait répondu: « Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils seront aussi légaux que ceux du 29 mars. »

Sous ce titre: « La fortune de M. Gambetta », la Vérité dit:

« La République française s'est mise, l'autre jour, dans une grande colère, parce qu'un de nos confrères s'était permis de soupçonner M. Gambetta d'avoir spéculé à la hausse sur les fonds tunisiens, qui ont monté de 50 0/0 depuis la déclaration de guerre à laquelle a servi de prétexte la déprédation de quelques Kroumirs devenus, nous assure un officier supérieur, dès le jour de notre entrée en Tunisie, les convoyeurs de notre armée d'expédition. »

Les gros mots n'ont jamais rien prouvé. Au lieu de se fâcher, la République française ferait mieux de nous dire s'il est vrai que M. Gambetta, qui, il y a dix ans, était obligé d'emprunter cent francs pour acheter une chaise longue, possède aujourd'hui, comme tout le monde l'affirme, une fortune d'au moins douze millions.

S'il est vrai que M. Gambetta possède cette belle fortune, il n'a pu la gagner que dans la politique, puisque jamais il n'a fait d'autre métier.

Or, comment a-t-il pu faire sa fortune dans la politique?

Ce n'est pas apparemment en prononçant des harangues creuses et en dégustant les sauces de M. Trompette.

On dit qu'il a participé au coup de bourse auquel a donné lieu son discours de Romans; on dit qu'il a acheté à vil prix les titres du Simplon qu'il a revendus avec une forte prime à la suite de la proposition de M. Léon Renault; on dit encore qu'il a largement profité de la hausse des obligations tunisiennes.

Si M. Gambetta est resté étranger à ces opérations d'un patriotisme douteux, com-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

— Voulez-vous que nous allions prendre l'air dans la galerie?

— Non, dit Miguelle en dépliant son éventail et l'agitant contre son front.

— Sortir des salons! elle y eût promptement consenti si, pour en gagner l'entrée, elle n'avait dû se heurter sur le chemin à cette apparition qui venait de la faire frissonner. Au loin, entre les draperies de velours qui voilaient la porte du vestibule, s'encadrait le visage de Corentin Le Tianec.

Chez Miguelle, la surprise égalait le saisissement. Elle le savait, le jeune avocat, invité à toutes les fêtes, ne se montrait ordinairement dans aucune, à moins qu'une convenance ou un désir affectueux ne l'y appelât.

— Si je pouvais m'effacer! il ne me verrait pas! pensait M<sup>lle</sup> de la Jouselière, essayant de repousser un peu en biais la banquette dont elle occupait une extrémité.

Vaine espérance! Accompagné du regard qui ne

le quittait plus, Corentin avait changé de place. Assez lentement pour ne pas attirer l'attention, assez résolument pour que Miguelle pût deviner un but dans sa manière de se diriger, Corentin approchait.

Il répondait aux paroles de celui-ci, serrait la main de celui-là, saluait telles ou telles personnes... et faisait de nouveau quelques pas en avant.

Quand il fut entré dans le salon où se trouvait M<sup>lle</sup> de la Jouselière, il regarda autour de lui, aperçut enfin la jeune fille, et, tout aussitôt, vint s'incliner devant elle et la prier de lui accorder le quadrille qui allait commencer.

— J'ai promis, balbutia Miguelle.

— J'attendrai, dit Corentin. Quel est celui dont vous pourriez disposer en ma faveur?

Miguelle jeta un regard inquiet sur les feuilles d'ivoire qui contenaient ses engagements. Elle le pensait bien, il lui restait trop de liberté.

Contrairement à son assertion, les deux quadrilles prochains n'avaient pas été sollicités.

— J'en ai promis six, murmura-t-elle.

— Veuillez me réserver le septième.

— Il sera bien tard.

— Il le faut, dit le jeune homme à voix basse.

Un soupir étouffé passa sur les lèvres de Miguelle.

— Je ne pourrai pas lui échapper, se dit-elle. Mieux vaudrait en finir. Mon Dieu! que me veut-il?

A ce moment, l'orchestre fit entendre quelques accords. Miguelle n'avait pas à se plaindre d'être délaissée. Sa beauté et son genre d'esprit la faisaient volontiers rechercher par les danseurs.

Il fallait se hâter. M. Le Tianec était debout à quelques pas. Elle lui fit un léger signe.

Il revint à elle.

— Je me suis trompée. Entre les quadrilles promis, un demeure libre.

— Celui-ci? demanda-t-il.

Elle ne répondit pas. Elle semblait hésiter encore. Enfin, elle se leva.

Corentin la conduisit à l'extrémité de la ligne sur laquelle les danseurs commençaient à se placer. De cette manière, il évitait autant que possible les auditeurs. Alors, parlant à demi-voix:

— Miguelle, dit-il, j'ai à vous remettre des papiers.

— Des papiers! à moi? Je ne vous comprends pas.

— Je ne vous prie pas de me comprendre, je vous demande le moyen de m'acquitter de ce soin.

— Comment voulez-vous que je réponde à des paroles si étranges? Je n'ai pas de papiers à recevoir.

— Ne contestez pas, dit sévèrement l'avocat. Ce n'est plus maintenant l'heure des feintes. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous devons agir secrètement. Chez vous, je ne vous vois jamais

seule, et ni vous ni moi ne pouvons réclamer un moment d'entretien.

— Ni même le ménager, dit-elle. M<sup>lle</sup> Le Hodeuc est très-apercevable.

— De cela vous me permettez de douter, répondit-il.

Miguelle sentit qu'elle rougissait.

— Je ne sais que vous dire, reprit-elle.

Une anxiété violente l'avait saisie. Quelles pouvaient être ces feuilles mystérieuses dont Corentin se faisait le messager? Elle souhaitait et redoutait à la fois de les connaître.

— Non, dit M. Le Tianec, ce n'est pas vous, Miguelle, qui êtes si aisément vaincue par une difficulté.

Il lui sembla que les murs commençaient à s'agiter devant elle.

— Corentin, murmura-t-elle, vous êtes cruel!

— Le croyez-vous, vraiment?

Elle baissa la tête.

— De grâce, reprit-il, hâtez-vous. La chose est grave et les moments nous sont comptés.

— Jetez ces papiers demain soir par les grilles, devant notre maison.

— Jamais! répondit-il. Je laisse à une autre ce moyen de communication.

Elle soupira.

Au bout d'une minute:

— Les avez-vous ici? demanda-t-elle.



ment a-t-il fait, en dix ans, une fortune que plusieurs générations de travailleurs ne sauraient amasser dans l'industrie, la banque ou le commerce ?

Comment a-t-il gagné son premier million, le plus difficile à gagner, et comment a-t-il ensuite décuplé ce million ?

Voilà ce que la République française doit dire si elle veut que le public croie au désintéressement de l'ancien dictateur.

Aux Etats-Unis, un homme occupait la situation de M. Gambetta se serait vu depuis longtemps obligé de dire combien il possédait de dollars et comment il les avait gagnés.

## EN AFRIQUE.

Une dépêche spéciale du Paris, datée de Tunis 2 octobre, dit :

« Hier, les insurgés ont incendié la gare de Oued-Zargua, qui est encore en feu.

Le train, parti de Tunis à 7 heures du matin, a rencontré les insurgés à Medjez-el-Bab.

« Ils ont fait feu sur les wagons. Nous ignorons encore si ce train a pu arriver à Ghardimaou, car le train parti à une heure de l'après-midi de cette ville pour Tunis n'est pas arrivé hier soir, et l'on ne sait où il est garé.

Les rebelles ont coupé le fil télégraphique.

Testour a été complètement pillée ainsi que le camp d'Ali-Bey, situé à quelques kilomètres de cette ville.

Le correspondant de la France télégraphique d'Oran, 2 octobre

« On signale, autour des deux Moghars, des rassemblements de Cherfah, Laghouat, Ouled-Sidi-Fady, Medjoudj. Ils auraient été avisés que le Sultan du Maroc prend en main leur cause et qu'ils n'ont plus rien à craindre de nous. »

Après avoir gardé le plus profond silence sur la composition des troupes opérant en Afrique, tant dans la Tunisie que dans la province d'Oran, le ministère de la guerre, par ses journaux officieux, prodigue maintenant les détails les plus circonstanciés.

Nous pouvons en conséquence donner la liste et l'organisation des colonnes destinées à agir dans le Sahara contre Bou-Amena. Elles sont au nombre de six, savoir :

General Colonieu, à Mechiera : demi-régiment du 2<sup>e</sup> zouaves, 2 bataillons ; demi-régiment du 2<sup>e</sup> tirailleurs ; régiment de marche de cavalerie, 2 escadrons du 2<sup>e</sup> et 2 escadrons du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; deux batteries d'artillerie ; une compagnie du génie et une compagnie du train des équipages.

Colonel Négrier, à Géryville. — Demi-régiment de la légion étrangère, 2 bataillons ; 4 bataillon du 2<sup>e</sup> tirailleurs ; régiment de marche : 1 escadron du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, 2 du 2<sup>e</sup> hussards ; demi-escadron du 2<sup>e</sup> spahis, 1 batterie d'artillerie.

— Oui.

— Je vais vous confier mon bouquet. Vous les glisserez dans le feuillage. Ciel ! pourtant ! si on allait vous voir !

— Je ne veux compromettre ni vous ni moi, soyez tranquille.

Elle lui tendit la touffe de fleurs qu'elle portait et, de ses mains redevenues libres, elle se mit à solidifier une des grenades de sa coiffure afin d'expliquer aux yeux de tous l'acte de complaisance qu'elle imposait à M. Le Tianec.

— Merci, dit-elle tout haut en reprenant le bouquet.

Elle sentit un corps étranger sous les branches de bruyère et l'en enleva plus promptement encore que l'avocat ne l'y avait placé.

— Je pensais bien, dit Corentin, que vous ne seriez pas longtemps en peine. Pour vous, Miguella, ceci était un jeu.

— Ah ! murmura-t-elle d'une voix sourde, il y a trois mois que je voudrais arracher de ma vie !

Il la regarda fixement.

— C'est quand on plante un arbre empoisonné qu'on doit réfléchir, dit-il, et non quand les fruits en sont mûrs.

A ce moment, l'orchestre éclata dans un joyeux appel. Miguella semblait clouée au sol.

— Venez, dit Corentin d'une voix impérieuse. Il ne faut pas que nous nous fassions remarquer.

Colonel Pitray, à Sebdu. — Régiment de marche, 1 bataillon du 2<sup>e</sup> zouaves et 4 bataillon du 2<sup>e</sup> tirailleurs ; 1 escadron du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 1 1/2 escadron du 2<sup>e</sup> spahis ; 1 section d'artillerie ; 1/2 compagnie du train.

Colonel Duchène, à Ras-el-Ma. — Régiment de marche, 1 bataillon du 17<sup>e</sup> de ligne et 1 de la légion étrangère, 1 escadron du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 1 1/2 escadron de spahis ; 1 section d'artillerie ; 1/2 compagnie du train.

Colonel Swiney, au Kreider. — Régiment de marche, 1 bataillon du 84<sup>e</sup> de ligne et 1 du 2<sup>e</sup> zouaves ; 2 escadrons du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 1 batterie d'artillerie ; 2 compagnies d'ouvriers des chemins de fer (génie) ; 2 compagnies du train des équipages.

General Gerder, à Ain-Medrisa. — Régiment de marche, 3 bataillons des 32<sup>e</sup>, 98<sup>e</sup> et 139<sup>e</sup> de ligne ; 1 bataillon de la légion étrangère ; 3 escadrons du 9<sup>e</sup> chasseurs à cheval ; 2 escadrons du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 2 batteries d'artillerie ; 1 compagnie du train.

RÉSUMÉ. — 5 bataillons d'infanterie de ligne ; 4 bataillons du 2<sup>e</sup> zouaves ; 4 bataillons du 2<sup>e</sup> tirailleurs ; 4 bataillons de la légion. Total : 17 bataillons.

3 escadrons du 9<sup>e</sup> chasseurs ; 2 escadrons du 2<sup>e</sup> hussards ; 2 escadrons du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 5 escadrons du 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 1 du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique ; 1 escadron 1/2 du 2<sup>e</sup> spahis. Total : 15 escadrons 1/2.

6 batteries et 2 sections d'artillerie ; 3 compagnies du génie ; 5 compagnies du train des équipages.

On remarquera que, sauf deux escadrons du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, toutes ces troupes appartiennent à la division d'Oran. En effet, les divisions d'Alger et de Constantine devant fournir en totalité le corps qui opérera dans la Tunisie, la province d'Oran doit momentanément se suffire à elle-même.

Enfin, dans la composition des colonnes se manifeste la volonté de mélanger sur les divers points de la ligne de combat les éléments français, indigènes et étrangers.

## Etranger.

ANGLETERRE. — Un surcroît de précautions très-minutieuses est pris chaque soir pour protéger la Banque d'Angleterre contre les complots féniens.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin, 4<sup>e</sup> octobre, que, malgré les démentis officiels, on croit positivement que l'entrevue des deux empereurs de Russie et d'Autriche aura lieu.

## DÉFENSE DE L'ALLEMAGNE.

La Gazette de Cologne vient de publier sous ce titre : *La défense de l'Allemagne*, un article qui contient une mise en demeure à la Belgique de servir d'avant-garde à l'Allemagne contre la France.

Il lui saisit la main. Et, pareille à ces pâles figures que le génie dantesque montre livrées à de fantastiques tourments, entraînée par la main de fer qui serrait la sienne, sur ce parquet qui lui semblait fuir sous ses pas, Miguella dansa.

Elle fut prompte à solliciter du général le retour au logis.

« La chaleur était trop intense, les vertiges dont elle avait quelquefois souffert menaçaient de la ressaisir. »

Le baron se prêta sans peine à ce désir, tout en constatant avec regret que, décidément, Miguella devenait de plus en plus nerveuse.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Le succès de la FRANCE ILLUSTREE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait plus connaître. Nous avons sous les yeux le 52<sup>e</sup> fascicule, consacré au département des Alpes-Maritimes, et nous y remarquons, au milieu d'un texte très-intéressant, des gravures représentant Nice, Grasse, Menton, Cannes. Cet ensemble est complété par une belle carte du département avec plan de Nice.

« Les choses se présentent autrement du côté de l'ouest, dit cet article. Quoique les forces militaires de la France soient absorbées en Afrique d'une façon beaucoup plus étendue que ne l'a supposé le futur dictateur français, ses discours nous engagent cependant à nous tenir constamment sur nos gardes. Un récent jugement d'un conseil de guerre, condamnant la désertion d'un soldat français vers Metz comme désertion à l'intérieur, ne peut que fortifier chez nous le sentiment de l'incertitude.

« La question des travaux de fortification doit être considérée comme brûlante en raison de l'importance acquise dans ces derniers temps par la marine française. Les frais de la fortification de notre port militaire, du côté de la terre, seront pris sur les fonds de construction de nouvelles fortresses. Ils s'élèvent à environ trente millions. »

« Le maréchal de Moltke visite Kiel en ce moment. L'année précédente, Grévy et le grand orateur Gambetta visitèrent le port de Cherbourg ; cette année, notre port militaire est visité par le grand tacticien. Une réponse muette, mais remarquable, aux démonstrations de l'océan atlantique. »

## REVUE FINANCIÈRE.

Le marché de nos rentes a été très-abandonné la semaine dernière, et sauf le 3 0/0 perpétuel, presque toutes sont en pertes sur les cours d'il y a huit jours ; le 5 0/0 est tombé de 116 fr. 30 à 116.15 ; le 3 0/0 amortissable a perdu 45 centimes à 86.80. Le 3 0/0 perpétuel se maintient à 84.65, en légère avance de 5 centimes.

Les fonds étrangers sont demeurés lourds. L'Italien a conservé le même cours, 90.50. Le Turc 5 0/0 a rétrogradé de 65 centimes à 16.15.

Le Crédit foncier, malgré les réalisations de bénéfices provoquées par la hausse des actions, a pu se maintenir aux environs de 1.700.

Les Magasins généraux de France et d'Algérie ont atteint 700 qu'ils ont même dépassé pour revenir à 691.25, mais c'est un indice favorable. On cote 595 sur les Foncières de France. Nous avons eu cette semaine une émission des plus sérieuses, nous voulons parler des obligations des Messageries fluviales de Cochinchine ; ce titre jouit des prérogatives les plus importantes et de garanties de premier ordre. La subvention du gouvernement français qui s'élève à 4,500,000 fr. donne à ces obligations la même sécurité que présentent celles des Compagnies de chemins de fer.

Le Comptoir de France et des colonies, 10, rue des Pyramides à Paris, est donc bien inspiré en faisant participer le public à une affaire aussi solide. On verse 25 fr. au souscrivant, le coût de l'obligation est de 280 fr. entièrement libérée.

Au cours de 990, les actions de la Société française financière continuent à être très-recherchées sur le marché du comptant ; ce cours est des plus favorables aux acheteurs, car on sait que les dividendes des annuels distribués aux actionnaires n'ont jamais été inférieurs à 60 fr. et qu'ils peuvent compter sur un revenu de 80 fr. par an.

La Banque nationale donne lieu à des achats suivis au prix de 687.50. Cette institution a pris d'importantes participations dans les différentes entreprises qui ont été pour elle la source de bénéfices considérables. Il est question de l'organisation prochaine de succursales en province, ce qui ne peut qu'augmenter le cercle de ses opérations.

Le Crédit foncier de la Marine s'échange aux environs de 635.

La Compagnie franco-algérienne est demandée à 520.

Le Crédit général français a touché le cours de 850, nous sommes persuadés que la hausse sera plus importante dans quelques jours. L'action de la Banque transatlantique a varié de 650 à 680.

Les actions du Crédit de France sont très-formes entre 800 et 810. Ces cours doivent être forcément dépassés, car la situation de la Société et les bénéfices qu'elle réalise justifient un prix beaucoup plus élevé encore.

La Banque de Prêts à l'industrie s'est couramment traitée de 615 à 620. Les services rendus par cet établissement sont chaque jour très-appreciés.

La Caisse-Vivienne, en offrant au public les obligations de la Compagnie des Ateliers et Chantiers du Rhône, n'a pas seulement en vue d'associer le public à une affaire de premier ordre, mais elle veut lui procurer l'occasion d'un placement sérieux et de tout repos. L'obligation émise est une première hypothèque sur les immenses ateliers, usines de la Compagnie ; elle coûte 278 fr. et rapporte 5 0/0. Le premier versement est de 50 fr.

La Société nationale d'exploitations des Mines va procéder à la prochaine répartition d'un acompte, aussi les actions sont-elles demandées en Banque à 635.

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé, dit le Progrès militaire, que la sonnerie funèbre pour clairs, composée par M. Jourde, capitaine au 15<sup>e</sup> territorial d'infanterie, serait adoptée pour toute l'armée et insérée au projet de décret sur le service des places actuellement soumis au conseil d'Etat.

Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre à une batterie du 32<sup>e</sup> d'artillerie de

partir pour Tunis. Cette batterie prendra à Toulon deux pièces de 420<sup>mm</sup> et tout un matériel de siège.

C'est la première fois que l'on envoie des pièces de siège en Tunisie.

Un journal a annoncé que le prince Victor, fils du prince Jérôme, devait entrer comme simple soldat dans un régiment d'artillerie ; cette nouvelle ne repose sur aucun fondement, le prince doit subir prochainement les examens d'admission à l'École de Saint-Cyr.

## LES MÉDAILLES D'IDENTITÉ.

Dans le but de permettre de reconnaître les hommes tués ou grièvement blessés en campagne, le ministre de la guerre vient de décider que tout militaire sera pourvu, en temps de guerre, d'une médaille dite plaque d'identité.

Cette plaque est en melchior, 1<sup>er</sup> titre. Elle est de forme ovale et des dimensions 25 de largeur et 4 d'épaisseur. De chaque côté, la ligne du grand diamètre est indiquée par une légère rainure. La plaque est percée sur cette ligne, et à deux millimètres du bord d'un trou de trois millimètres et demi de diamètre destiné à recevoir le cordon de suspension.

Quelques jours avant la séparation, les Chambres avaient voté un crédit pour la confection de ces plaques d'identité.

Le 28 juin dernier, le Sénat sanctionnait la loi, déjà votée par la Chambre, accordant un cheval aux capitaines d'infanterie.

Le 8 juillet, cette loi était promulguée. Voilà trois mois bientôt. Qu'a-t-il été fait depuis ?

Une circulaire du 23 juillet a prévenu que des raisons budgétaires ne permettaient de monter cette année que deux capitaines par bataillon ; le 22 août, une seconde circulaire allouait le fourrage aux capitaines propriétaires d'un cheval, enfin, le 14 septembre, une décision présidentielle accordait une indemnité de 150 fr. pour harnachement à ceux qui avaient ou qui recevraient une monture.

L'échelonnement de ces dates est significatif ; rien dans la loi en question n'était imprévu ni sujet à interprétation douteuse. La décision du Parlement était connue d'avance, comme nous l'avons exposé déjà ; il eût été facile de se mettre en mesure d'appliquer la loi dès qu'elle sortait des Chambres. Et pourtant il y a trois mois, nous le répétons, que la loi est votée. Nos capitaines partent sans cheval pour l'Algérie et la Tunisie. Ainsi que notre dernière correspondance en fait foi, la moitié seulement reçoit un cheval, là-bas, dans un pays où, plus que partout ailleurs, le service à pied est impossible. Il y a quelques années, tous les officiers des corps permanents d'Afrique étaient montés. Quel pas en arrière nous avons fait depuis ce temps !

Nous comptons que M. le général Farre enverra d'urgence à M. le général Thornton, qui vient de partir pour la Tunisie, l'ordre d'assurer la remonte immédiate de tous les capitaines du corps expéditionnaire. En ce qui concerne les commandants de compagnie de la 8<sup>e</sup> brigade de renfort, c'est dans leurs garnisons, ou tout au moins au port d'embarquement, qu'on devra leur donner des chevaux. (Progrès militaire.)

Il est question de modifier l'uniforme des facteurs de la poste. La tunique actuelle, à un rang de boutons, serait remplacée, du 15 juin au 15 septembre de chaque année, à partir de l'année prochaine, par un vêtement plus commode, c'est-à-dire par un veston à double rangée de boutons. Ce veston, de même couleur que la tunique en ce moment en usage, aurait l'avantage de laisser aux facteurs, toujours chargés de leurs boîtes et de leurs gibecières, la libre disposition de leurs mouvements. Cette réforme sera bien accueillie par les intéressés, car il n'est pas un facteur qui n'ait, pendant les grandes chaleurs, gémi de se voir saisi dans une tunique rembourrée à outrance.

Et les fantassins, les cuirassiers, les dragons, les sapeurs du génie, les médecins, les vétérinaires et les officiers d'administration — nous n'ajoutons pas le docteur — ne voudraient-ils pas que le général Farre imiterait-il le général M. Cocheret ? La tunique, mesurée pour les facteurs, n'est pas meilleure pour les militaires. (Id.)



## Chronique Locale et de l'Ouest.

**Mouvement judiciaire.** — M. Gallot, avocat, est nommé substitut du procureur général à Angers, en remplacement de M. Lemaire, nommé avocat général à Caen. M. Bordeaux-Desvarres, juge d'instruction à Angers, est nommé président à Segré, en remplacement de M. Juzaud-Roux, qui va à Baugé remplacer M. Couturier, nommé à Dreux; M. Spire, substitut à Laval, est nommé à Angers; M. Legros, avocat, est nommé substitut à Segré, en remplacement de M. Vallet, appelé au siège de Mayenne.

M. le préfet de la Vienne a suspendu M. de Bourguenil, maire de Chaunay, arrondissement de Loudun, coupable de ne pas avoir illuminé le 14 août. Cet acte de rigueur républicaine ne lui a enlevé ni l'estime, ni les sympathies de ses administrés.

### LA FAILLITE DES CHARENTES.

Par jugement en date du 26 septembre, le tribunal de commerce de la Seine a reporté et fixé au 1<sup>er</sup> octobre 1877 la date de la cessation des paiements de la Compagnie des chemins de fer des Charentes.

Nous avons indiqué ce report comme inévitable, lorsque la faillite a dû être déclarée à la suite des arrêts rendus par la cour d'appel au sujet du remboursement des bons et obligations.

Ces derniers perdent, par suite, trois années d'intérêts que la liquidation devra leur compter. Le prix d'admission en devra être réduit d'autant. Au fond, la situation n'est que légèrement modifiée, car ce que les obligataires et porteurs de bons perdent ainsi d'un côté, ils le gagnent d'un autre côté, par l'indemnité que leur a accordée la cour d'appel. Mais il est intéressant, au sujet de ce report de la faillite, de rappeler que la cour accordait cette indemnité précisément parce que la liquidation était volontaire, caractère que ne possède pas la faillite; si la faillite avait été déclarée en 1877, la cour aurait vraisemblablement jugé autrement, comme dans le cas de Vendée par exemple.

**Saint-Georges-des-Sept-Voies.** — Vendredi soir, entre 7 et 8 heures, le feu se déclarait à Saint-Georges-des-Sept-Voies, dans un hangar appartenant à M. Renou. La nommée Thibault, qui a donné l'alarme, a vu un sieur Moreau, de Saint-Rémy-la-Varenne, qui semblait alimenter le feu. A ses reproches, il ne fit nulle réponse, mais il se sauva en voyant les voisins accourir. Ceux-ci se mirent à sa poursuite, le rejoignirent bientôt et l'enfermèrent dans une cave à la Genaudière.

M. le maire informa aussitôt la gendarmerie de Gennes, qui vint auprès de Moreau et lui fit subir un premier interrogatoire. Il n'obtint de Moreau que cette réponse: « Je faisais du feu pour me chauffer. »

Amené à Saumur, il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République. Les dégâts de l'incendie s'élevèrent à 300 fr., couverts par une assurance.

**Marsigné-Briand.** — Le même jour, le sieur Joseph Deneau, facteur rural à Marsigné, accablé de fatigue, se mit au lit à 9 heures du soir sans éteindre sa chandelle. A 11 heures, il était éveillé par la chaleur qu'il ressentait: le feu était dans son lit.

Grâce à sa promptitude, il a pu s'en rendre maître sans le secours d'étrangers et avant que le feu se soit communiqué à son logement.

### VINIERS.

Vendredi dernier, un petit garçon de 7 ans, Gabriel Bedouet, s'est fait couper un doigt dans les engrainages d'une machine à battre exposée à Viniers, sur la place publique, par le sieur Chapeau, forgeron.

La 135<sup>e</sup> de ligne venait d'arriver; la foule se tenait sur son passage, tandis que cinq ou six enfants mettaient la machine en mouvement. L'un d'eux, le jeune Bedouet, a eu l'index de la main gauche pris et écrasé.

Le docteur Hayault a dû faire l'amputation au-dessus de la deuxième phalange, et il craint d'être obligé d'en pratiquer une seconde.

Le sieur Chapeau, cause involontaire de

cet accident, est blâmable de n'avoir pas enchaîné le volant de sa machine.

### ANGERS.

L'Union de l'Ouest publie les lignes suivantes sur la seconde soirée d'opéra au Grand Théâtre d'Angers:

« La 2<sup>e</sup> représentation, samedi, devait avoir lieu avec *Lucie de Lammermoor*. A la dernière heure, l'affiche a été modifiée, pour cause d'indisposition de la première chanteuse (M<sup>lle</sup> Arnaud), et on a donné la *Dame blanche*, avec M<sup>lle</sup> Nildha Cretzer, qui est aussi première chanteuse légère, mais en double. A moins d'erreur, M<sup>lle</sup> Cretzer n'est pas soumise aux débuts, ce qui doit être pour elle un soulagement réel, sans la sous-traire peut-être aux inconvénients de l'impopularité.

« Les amateurs qui étaient venus pour entendre, par exemple, le grand duo de la provocation dans *Lucie*, ont eu le duo charmant de la *Dame blanche* et du sous-lieutenant Georges, sans compter beaucoup d'autres non moins agréables à écouter quand ils sont bien dits. Il y avait équivalence, et nous ne pensons pas que personne se soit plaint de la substitution faite *in extremis*.

« Il est d'usage, pendant la période des débuts, de laisser aux votants (aujourd'hui c'est à tout le monde) le soin de se faire une opinion sur chacun des pauvres martyrs affrontant le feu de la rampe. Nous ne dirons donc rien de l'exécution, si ce n'est cependant que l'effet général ne nous a pas semblé répondre complètement à l'attente du public.

« Les urnes de vote — de grandes boîtes rectangulaires en sapin, absolument comme s'il s'agissait de l'élection d'un conseiller municipal — étaient déposées au grand foyer et au foyer des artistes. On a scrutiné de nouveau, tous pêle-mêle, hommes et femmes. Les membres du bureau étaient sérieux et graves. On voyait qu'ils étaient convaincus de l'importance de leur rôle. Les hommes apportaient à cette opération les mêmes façons un peu déconçues, et passablement bruyantes qu'on remarque à la porte des sections dans les votes politiques. Les dames se tenaient mieux; elles ne criaient pas et se laissaient complaisamment guider vers ces boîtes de Pandore, dont l'aspect n'a absolument rien de gracieux. En attendant le billet ou plutôt en le glissant dans l'urne, elles ne pouvaient se défendre de sourire malicieusement, toutes surprises qu'on les employât à pareille besogne.

« Dimanche, on a joué *Haydée*, mais sans débuts. »

### LES VENDANGES.

Tours, le 29 septembre. Partout les raisins se cueillent dans notre département; les conditions météorologiques de cette cueillette sont bonnes. Elle est un peu hâtive pour nombre de localités: un commencement de pourriture dans les plants d'abondance Grolots, Bourgogne, Gamay et autres, est la cause de cette précipitation. Le Côt, dont il y a cette année une belle récolte, aurait pu facilement supporter plus de maturité, il en avait besoin; mais, quand on cueille, il faut que tout y passe. Le grappillage des maraudeurs est plus à craindre que d'ordinaire.

La qualité sera donc moyenne, en général. Seuls, les propriétaires libres de pouvoir laisser bien mûrir feront une qualité bien au-dessus de la moyenne, qualité qui sera fort appréciée et recherchée, et se traduira en bénéfices. (Moniteur vinicole.)

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

« Sur tous les points de notre département s'achève la laborieuse tâche des vendanges. Pour le moment, les renseignements que nous recevons des différents centres vinicoles sont des plus divers.

« Ainsi, dans le canton de Saint-Georges, on évalue la moyenne de 12 à 15 hectolitres par hectare dans les vignes rouges, et de 20 à 25 hectolitres par hectare dans les vignes blanches. Le rendement est supérieur à celui de l'année dernière; mais d'un autre côté que de vignes atteintes par le phylloxera!

« Dans le canton de Neuville, on espère que le rendement en vin rouge sera supérieur à celui du canton de Saint-Georges. Il est acquis, dès aujourd'hui, que le rendement des vignes blanches est, en moyenne, de 25 à 30 hectolitres à l'hectare. »

Un accident tragique est arrivé à Pont-Treffin (Finistère).

Le sieur Lautron (Gabriel), forgeron, était occupé dans sa forge à nettoyer son fusil. Tout à coup une détonation retentit, suivie de cris de douleur. La femme Lautron accourut avec sa domestique, et trouva son mari assis, le dos appuyé au billot de son enclume et la main droite posée sur le côté droit, d'où s'échappaient des flots de sang.

Le forgeron avait voulu suspendre son fusil à un clou; mais l'arme étant tombée de ses mains, le coup était parti et le malheureux avait reçu la charge dans l'abdomen.

On le transporta à son domicile, où il expira aussitôt. Il n'avait que 36 ans.

La *Lanterne d'Arlequin* publie en tête de son n<sup>o</sup> 27 le portrait de M<sup>le</sup> le comte de Chambord, et de jolis vers dédiés au Roi. — Ensuite, le même numéro contient le mariage de Gambetta avec Louise Michel. Revue comique: grandeur et décadence de Gambetta. Le ministère à la porte du cabinet. Les infamies d'un maire républicain. Feuilleton: Le conscrit. — GENÈVES le numéro, chez les libraires, marchands de journaux et dans les gares.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: *Courrier de Paris*, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Exposition d'électricité. — Octobre, par Robert Vallier. — Un bazar à Alger, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par M<sup>re</sup> Guérin. — Croquis zoologiques, par R. Bryon. — L'épave, par Charles Frank. — *Le Mariage de Gabrielle*, par Daniel Lesueur (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>lle</sup> Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Exposition internationale d'électricité. La section britannique. — Un bazar à Alger. — Octobre. — Les derniers jours du président Garfield (cinq gravures). — Expédition de Tunisie: opérations de la colonne Courréard. — Bêtes et gens (quatre gravures). — L'épave. — Rébus. Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

### MUSÉE DES FAMILLES.

41, rue Saint-Roch, — Paris. Prix de l'abonnement d'un an: — Paris, 7 fr.; Départements, 8 fr. 50.

### SOMMAIRE DES MATIÈRES D'OCTOBRE 1881.

*Voyages et aventures.* — Le Prince du feu, par Eugène Müller. *Nouvelles.* — Nos Alpes, par Charles Deslys. *La Science en famille.* — L'Exposition d'électricité, par E. M. *Les révolutions d'autrefois.* — Les deux nuits, par A. Genevay. *Chronique.* — Histoire du mois, par A. de Ville-neuve. *ILLUSTRATIONS.* — L'armée persane. — La montagne de feu. — Chez les Guébres. — L'enfance de Milette. — Digue. — Le pays des ruines. — Le tramway électrique. — Roboam galvanisé. — La grâce d'Ostermann. — Le président Garfield. — *Mercur de France.* — Théâtres.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 2 octobre 1881. Versements de 128 déposants (25 nouveaux), 12,028 fr. 13 c. Remboursements, 19,163 fr. 66 c.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORGY.

Éditeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Cédant aux instances de plusieurs familles, M<sup>lle</sup> M. COLLMANN vient de se fixer à Saumur pour y donner des leçons de chant et de piano.

M<sup>lle</sup> COLLMANN n'est pas à ses débuts dans l'enseignement de la musique. Fille d'un compositeur allemand bien connu dans notre Anjou, elle professe depuis sept années, et a fait du chant une étude spéciale.

S'adresser à Notre-Dame des Ardilliers, et, pour renseignements, à la Retraite.

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions

digestives, et abrèger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.

Pharmacie G. SÉGUIN, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REZOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



On n'abuse guère de la publicité, quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHE-VOUCAULT.

### SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N<sup>o</sup> 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONNAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant,



**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 OCTOBRE 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 %	84 60	05		Comptoir d'escompte	1060		C. gén. Transatlantique	815					
3 % amortissable	87 70	20		Credit Foncier colonial	635		Canal de Suez	2110	50				
3 % amortissable nouveau	85 35	70		Credit Foncier, act. 500 fr.	1655	40	Société autrichienne	785	5				
4 1/2 %	118 60	15		Obligations foncières 1877	369		OBLIGATIONS						
5 %	118 60	15		Obligations communales 1879	447	50	Est	389					
Obligations du Trésor	519			Obligat. foncières 1878 3/4	445	5	Midi	391					
Obligations du Trésor nouvelles	515			Sec. de Crédit ind. et comm.	775	5	Nord	397					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	432			Credit mobilier	765		Orléans	388 50					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	405			Est	822 50	50	Ouest	390					
1865	518			Paris-Lyon-Méditerranée	1830	5	Paris-Lyon-Méditerranée	388 25					
1871	403 50			Midi	1300	5	Paris (Grande-Ceinture)	388 75					
1877	398			Nord	2095	5	Paris-Bourbonnais	389 50					
1878	518 50	1 50		Orléans	1375		Canal de Suez	560					
1879	520			Ouest	860	8 75							
Banque de France	6400		30	Compagnie parisienne du Gaz	1715								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(Sarrade le dimanche)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	
7	15	express-omnibus (Sarrade le dimanche)
10	37	

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus-mixte.
9	40	express-omnibus-mixte.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Commune de Dampierre.

Au Coteau-Bleau, MAISON composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, deux caves avec pressoirs, jardin avec puits, servitudes.

Cinq ares de vigne, sur les Buttes. Cinq ares de vigne, aux Châtaigniers.

Cinq ares de vigne, entre les Deux Voies.

Cinq ares de vigne, au Clos-Millet. Dépendant de la succession de Michel Joly.

S'adresser audit notaire. (393)

Etude de M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

**A AFFERMER**  
MOULIN A EAU DE CHANTEBREAU  
Sur le bord de la Dive, près Loudun.

**AVEC FERME**  
De 22 hectares.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
Ou pour Noël prochain.

**UNE MAISON**  
Avec jardin, remis et écurie.

Située rue Verte, à Saumur. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Angelo Bolognesi, rue de Poitiers. (623)

1 FRANC par AN

150,000 Abonnés

**Le Moniteur**

des

**Valeurs à Lots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

**UN FRANC PAR AN**

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMABLE

En totalité ou par lots.

**UN CLOS DE VIGNE**

Situé à Tarrefort, commune de Bagneux.

Contenant environ 3 hectares, appartenant à M. Robin-Mussel. S'adresser à M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire.

**VINS EN BOUILLON.**

M. P. TAYEAU-NICOLAS, régisseur au château de la Fuaie, fait savoir au public qu'il vendra l'excellent vin blanc de cette propriété, livrable le jour de la récolte.

Ce vin, très-alcoolique et liquoreux, coupé d'eau pendant son bouillonnement, fait de très-bon demi-vin.

M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.

Bons appointements.

**CAFÉ DE LA PAIX**

On demande de suite un jeune homme pour travailler à l'office. (624)

M. PAUL MÉNAGE, négociant à Saumur, demande un apprenti.

La MAISON DUTEL demande un employé pour la mercerie.

**PROCHAINEMENT, OUVERTURE**

DE LA

**PHARMACIE CENTRALE**

DE SAUMUR

DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et RAOUL FEIGNOUX

**E. d'HUY, Pharmacien,**  
Successeur,

27, rue de la Tonnelle, 27, SAUMUR.

**A VENDRE**  
UNE BONNE VIGNE

Située au Val-Langlais, commune de Bagneux.

Contenant 27 ares 50 centimètres. On vendra ladite vigne avec sa récolte.

S'adresser à M. TAYEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouillard.

**A VENDRE**

UN BILLARD et UN PIANO nouvellement réparé.

S'adresser au bureau du journal.

**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D<sup>r</sup> Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)

**LA GAZETTE DE PARIS**

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

**2 FRANCS PAR ANNÉE**

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taibout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

**A VENDRE**  
UNE MAISON  
AVEC GRAND EMPLACEMENT

Située au Pont-Fouillard, autrefois occupée par M<sup>me</sup> veuve Besnard.

S'adresser également à M. TAYEAU.

**A VENDRE**  
Au-dessous du cours.

Cinq Actions au porteur. Plâtrière de Seine-et-Oise, coupon non-détaché.

S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

**LES MAGASINS DE LA GLANEUSE**  
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

**LA MAISON GERBEAUD**  
Rue d'Orléans, n° 3, à Saumur.

Demande des ouvriers tailleurs. (624)

**EAU MINÉRALE NATURELLE**

ACTUATION DE JAVAY

**VEDNET**

La Perle des Eaux de Table

VEDNET

PREMIÈRE VALEUR PAR JAVAY (ARDECHES)

L'Eau de VERNET est la plus pure des Eaux Minérales Françaises. La plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger.

Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, directeur de la Société des Produits Minéraux et des Eaux Minérales Naturelles, 26, avenue de l'Opéra.

Dépôts principaux à Paris: 13, rue Lafayette et 30, avenue de l'Opéra

On l'a trouve également les produits si connus et appréciés du public: VERNET, BRAVAIS, MINÉRALE, JAVAY

**OUVERTURE**

DE LA

**BLANCHISSERIE SAUMUROISE**

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Port, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence)

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs.

Saumur, imprimerie de P. GODFRT

**POMPES J. MORET & BROQUET**

USINE & BUREAUX: 124, Rue Oberkampf, PARIS

Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et puits. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée.

5 MÉDAILLES PARIS 1878

Vendues à garantie. Envoi franco de Prospectus.

